



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 23223

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation d'Ingrid Bétancourt. En effet, les FARC, qui ont enlevé depuis plusieurs mois l'ancienne candidate à la présidence colombienne, ne l'ont pas encore libérée. Or les rumeurs les plus folles sur l'état de santé d'Ingrid Bétancourt et la volonté des FARC d'en appeler désormais à la médiation de l'ONU exigent que le Gouvernement agisse avec vigueur pour qu'une libération intervienne au plus vite. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce pénible dossier, et de lui préciser ses intentions à son sujet d'autant que les événements de ces derniers jours, l'envoi d'un Hercules C130 des forces armées françaises en Amazonie entretient un mystère qu'il serait utile de dissiper.

Texte de la réponse

Comme les autorités françaises l'ont déjà précisé à de nombreuses reprises, il n'y a eu à aucun moment de négociation avec les FARC et donc, bien évidemment, il n'a jamais été envisagé d'échange ni de contrepartie. La mission menée par la France en Amazonie a consisté exclusivement à mettre en place, à la demande de la famille d'Ingrid Bétancourt, un appui médical à la suite d'indications faisant état d'une possible libération de celle-ci. Cette demande de soutien médical était motivée par la crainte d'un état de santé préoccupant de Mme Bétancourt. La mission française s'est donc rendue sur place pour répondre au souhait de la famille Bétancourt. En agissant ainsi, les autorités françaises n'ont fait que se conformer à leur politique traditionnelle en matière d'aide à nos compatriotes pris en otage.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23223

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6142

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 998